



Le 3 avril 2022

Madame Danielle Mc Cann
Ministre de l'Enseignement supérieur
Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière
16e étage
Québec (QC) G1R 5A5

Monsieur Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation
Édifce Marie-Guyart
1035, rue de la Chevrotière
16e étage
Québec (QC) G1R 5A5

Madame McCann,
Monsieur Roberge,

J'ai le plaisir de présider le **LCEEQ** (*Leadership Committee for English Education in Québec*), un organisme résolument axé sur l'action et voué à la croissance stratégique et à la réussite durable de la communauté éducative anglophone au Québec. Nos membres représentent tous les ordres d'enseignement des réseaux public et privé, du secteur des jeunes au secteur universitaire, en passant par les secteurs des adultes et de la formation professionnelle.

La présente a pour objet d'exprimer notre extrême consternation vis-à-vis ce qui se passe présentement dans l'étude, article par article, du projet de loi 96. Nos préoccupations ne sont pas de nature politique, mais elles reflètent plutôt les implications pédagogiques de changements si importants au réseau de l'éducation. Dans le cadre de discussions avec nos membres, il devient de plus en plus évident que les amendements proposés seront non seulement préjudiciables à l'éducation postsecondaire au Québec, mais qu'ils affecteront aussi toute la communauté éducative anglo-québécoise dans son ensemble.

Leadership Committee for English Education in Quebec (LCEEQ)
5139 Alma Street, Pierrefonds, Qc H8Z 2M5
info@lceeq.ca

Tout d'abord, il est inconcevable que les recommandations et les modifications découlant de la loi 96 soient élaborées par des parlementaires sans aucune forme de consultation auprès d'éducateurs oeuvrant dans le milieu, soit les gens les plus touchés par ces décisions, ni auprès de l'un ou l'autre des ministères responsables de l'éducation des élèves dans la province. Je cite, comme preuve, l'amendement qui vise à obliger tous les étudiants des cégeps de compléter avec succès trois matières de base dans leur programme d'études. Cela s'ajoute aux exigences des cours réguliers sur le français langue seconde.

L'imposition du français comme langue d'enseignement pour des matières de base dénote une incompréhension totale du fait que les approches pédagogiques spécifiques requises pour l'apprentissage d'une langue seconde sont très différentes de celles qu'on utilise pour maîtriser le contenu de matières de base dans sa langue maternelle. Un tel problème est tout à fait évident pour les éducateurs et éducatrices, particulièrement ceux et celles au sein de la communauté de langue anglaise qui elle, a plus de 40 ans d'expérience dans l'enseignement et l'apprentissage de la langue seconde dans la province de Québec. Il est profondément décevant que de telles discussions aient été entreprises sans consultation des enseignants et des deux ministères responsables de l'éducation au Québec.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que l'exigence additionnelle d'étudier en français aura un impact négatif sur les succès des élèves au niveau collégial. Quoique la plupart des élèves pourront peut-être compléter ces cours en français avec succès, un nombre important d'entre eux auront de grandes difficultés, en particulier les élèves dits « ayant droit », grâce à l'article « priorité » de la loi 96. De plus, est-ce qu'on a dûment pris en considération l'impact qu'une telle exigence au niveau collégial aura sur la capacité des élèves à être admis à certains programmes au niveau universitaire? Nous pouvons d'ores et déjà prédire un impact négatif sur la cote R pour les étudiants désirant s'inscrire à l'université. Il n'est pas non plus évident que le plein impact de cette exigence a été dûment examiné, de façon particulière dans le secteur jeunesse en termes d'enseignement et d'apprentissage du français au niveau du secondaire. Une préoccupation tout aussi importante concerne les implications pratiques imposées par cette législation. Il existe des préoccupations légitimes, à savoir comment, en cette période de pénurie d'enseignants et enseignantes qualifiés, du personnel sera engagé pour dispenser l'enseignement de cours en français à des élèves ayant différents niveaux de compétence en français. À court terme, nous estimons que c'est impossible.

Le réseau des collèges anglais est conscient de la nécessité pour les élèves de communiquer de façon efficace en français. En général, les anglophones québécois ont souscrit aux avantages de parler les deux langues, comme en témoignent la prolifération des programmes d'immersion française et les taux de réussite élevés des commissions scolaires anglophones. Le dialogue entre le secteur jeunesse, la formation continue et les collèges se poursuit afin d'assurer aux élèves des transitions aussi harmonieuses que possible tout au long de leurs études. Au cours des dernières années, les collèges anglais ont implanté nombre d'initiatives visant à encourager les étudiants anglophones à rester au Québec et à s'intégrer pleinement au marché du travail et à la culture francophone. Pour réitérer, il est pour le moins troublant de constater qu'aucune consultation n'a été faite auprès des collèges afin d'analyser la faisabilité et l'impact de tels changements aux programmes d'études des collèges.

Nous portons ces préoccupations à votre attention, car nous croyons que ceux et celles qui sont responsables de l'éducation au Québec doivent agir pour faire marche arrière en ce qui concerne cet amendement à la loi 96 en particulier. Ce serait créer un dangereux précédent de permettre des changements importants qui modifieraient fondamentalement tous les niveaux de l'éducation sans la consultation et la considération des gens qui œuvrent dans le système. Ce projet de loi risque d'affaiblir considérablement le bilan des succès étudiants qui est la caractéristique des établissements d'enseignement de langue anglaise. Nous vous implorons d'intervenir avant que ce projet devienne loi, non seulement dans l'intérêt de la communauté de langue anglaise, mais afin de préserver l'intégrité de l'ensemble du réseau d'éducation du Québec.

Veillez agréer, Madame et Monsieur, mes salutations distinguées.



Cindy Finn
Présidente LCEEQ 2021-2023

c.c. Marie-Josée Blais, Sous-ministre adjointe
Secteur du réseau éducatif anglophone, des relations interculturelles et des Autochtones